

La plainte pour « discrimination » de M. Blanquer contre SUD éducation 93 classée sans suite

Le 13 mai 2019, le tribunal judiciaire de Bobigny a classé sans suite la deuxième plainte du ministère de l'Éducation nationale déposée contre notre syndicat à l'issue du stage de formation organisé les 18 et 19 décembre 2017, intitulé « Au croisement des oppressions : où en est-on de l'antiracisme à l'école ? ».

La plainte, déposée en avril 2018 pour « discrimination » et « exploitation des personnes vulnérables », visait l'organisation au cours du stage de deux ateliers en non-mixité choisie.

Le classement sans suite de cette plainte, décidé en mai 2019, n'a été communiqué au syndicat que le 30 janvier 2020.

En février 2018, le parquet de Bobigny avait déjà classé sans suite une première plainte du ministère contre le syndicat, plainte déposée pour « diffamation » à cause de l'emploi de l'expression de « racisme d'État » dans la plaquette du stage.

Cela confirme que les procédures judiciaires engagées par le ministère contre SUD Éducation 93 n'avaient aucun fondement sérieux et qu'il s'agissait de gesticulations médiatiques et de tentatives de pressions sur une organisation syndicale.

SUD Éducation 93 rappelle que le rectorat de Créteil a également tenté de s'opposer à notre activité lors du deuxième stage de formation sur l'antiracisme organisé par le syndicat les 15 et 16 avril 2019, intitulé « Comment entrer en pédagogie antiraciste ? ». Le DASEN de Seine-Saint-Denis avait notifié à dix enseignant·e·s inscrit·e·s au stage le refus de leur autorisation d'absence pour formation syndicale. Des recours au fond sont en cours au tribunal administratif.

Enfin, des députés ont également engagé une procédure, toujours en cours, pour demander la dissolution de notre syndicat.

SUD Éducation 93 souligne que lors de ces stages, personne ne s'est vu·e exclu·e d'aucun atelier. Les participant·e·s ont librement assisté à tous les ateliers de leur choix.

Nous recommandons à M. Blanquer de plutôt se préoccuper des [maires qui refusent de scolariser des enfants Roms](#) et des [recteurs qui méconnaissent la loi sur la scolarisation des mineur·e·s étranger·e·s](#) plutôt que des personnels qui souhaitent se former à l'antiracisme et des [mères de familles portant le voile qui souhaitent s'investir dans la scolarité de leurs enfants](#).